

Nouveaux Systèmes Énergétiques

Comité stratégique de filière

Communiqué de presse

Paris, le 11 mars 2024

Avec le soutien de l'État, la filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques se dote d'un programme complet de sensibilisation, d'appui et de partage des bonnes pratiques en direction de ses ETI-PME.

Chaque année, des milliers d'entreprises françaises subissent une cyberattaque aux conséquences parfois irréversibles. Cibles des hackers, les ETI et PME représentaient en 2022 40 % des attaques par rançongiciel (source : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information-Anssi).

Renforcer la protection de ces entreprises est une priorité à la fois économique et sécuritaire, en particulier dans un secteur stratégique comme celui de l'énergie. La réglementation prévoit par ailleurs la mise en place fin 2024 de nouvelles obligations en matière de cybersécurité dans le secteur (NIS2, Code réseau dans le secteur de l'électricité…).

Dans ce contexte et pour soutenir les ETI-PME de la filière, le groupe Cybersécurité des Nouveaux Systèmes Énergétiques propose un programme complet avec des séances de sensibilisation au risque cyber et une présentation du dispositif d'accompagnement sur-mesure du ministère de l'Économie et des Finances « Cyber-PME ».

Sensibiliser au risque cyber

Cette séance d'environ une heure se structure autour de trois temps forts avec :

- le témoignage d'un chef d'entreprise ayant subi une attaque par rançongiciel
- une présentation des principales techniques de hackage
- la simulation d'une attaque assortie de conseils à chaque étape de l'intrusion

Les premières sessions de sensibilisation réalisées en 2023 ont rencontré un vif succès grâce à l'implication de l'opérateur national de transport de gaz GRTgaz et l'implication personnelle

de son ancien directeur général Thierry Trouvé. Son approche à la fois technique et pragmatique est une réponse directe aux attentes des dirigeants d'entreprise concernant le renforcement de leur dispositif de cybersécurité.

Présentation du dispositif d'accompagnement sur-mesure « Cyber-PME »

Ce renforcement passe par un accompagnement sur-mesure des entreprises concernées, comprenant :

- la réalisation d'un diagnostic d'exposition de son entreprise aux risques cyber
- l'élaboration d'un plan de sécurisation au terme du diagnostic, priorisant les actions à mener
- le cofinancement de solutions correspondant aux recommandations issues du plan de sécurisation

Conçu par le ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec le groupe Cybersécurité des Nouveaux Systèmes Énergétiques, ce dispositif dénommé » Cyber-PME » est opéré par Bpifrance auprès de laquelle les ETI-PME de l'énergie peuvent candidater.

12,5 millions d'euros

Le dispositif Cyber-PME est doté d'une enveloppe de 12,5 millions d'euros pour l'année 2024.

Chaque entreprise éligible peut ainsi bénéficier d'une aide financière pour :

- construire avec un auditeur externe son diagnostic spécifique ainsi qu'un plan de sécurisation (8 800 € HT subventionné à 50 % soit 4 400 € HT de reste à charge pour l'entreprise)
- mettre en œuvre son plan de sécurisation (subvention allant de 30 000 à 80 000€ pour financer jusqu'à 70 % des dépenses)

En savoir plus sur le dispositif Cyber : Cyber PME (bpifrance.fr)

Commentaires des initiateurs du programme

David Lecarpentier, responsable de la sécurité des systèmes d'information de GRTgaz

"Je suis convaincu que le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques est un très bon vecteur pour coordonner les acteurs de la filière énergétique et emmener tout l'écosystème y compris les plus petites entreprises vers plus de résilience cyber."

Pour **Thierry Trouvé**, précédent directeur général de GRTgaz, "cette sensibilisation repose sur deux originalités : c'est un dirigeant qui s'adresse à ses pairs. Pour rendre le propos concret, la démonstration consiste à exécuter une cyberattaque sur une entreprise fictive, en se plaçant du côté de l'attaquant."

Laila Ahddar, directrice cybersécurité d'Enedis déclare quant à elle que "la transition écologique nous amène vers des sources de production d'énergie décentralisées et de nouveaux usages tels que l'autoconsommation et les véhicules électriques. À date, les réglementations en cybersécurité se concentrent sur les plus grandes entreprises. Il est désormais temps d'accompagner les entreprises de plus petite taille, mais jouant un rôle actif sur le réseau électrique, dans le renforcement de leur dispositif de cybersécurité. Cet effort, qui a pour premier objectif de les protéger, permettra également d'améliorer la résistance de

l'ensemble de la filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques et au final, le service rendu à chacun d'entre nous."

Pour Jan Verdonk, chargé de mission « Industries de sécurité » à la Direction Générale des Entreprises, "ce dispositif est conçu pour permettre aux entreprises du secteur de l'énergie de répondre à l'accroissement de la menace cyber en montant en compétence. Le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Énergétique s'est placé comme un partenaire indispensable pour la définition et le déploiement de ce dispositif, nous permettant de cibler au plus juste les attentes de la filière."

À propos du groupe de travail cybersécurité des Nouveaux Systèmes Énergétiques Le groupe Cybersécurité est l'un des 22 groupes de travail de la filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques.

Il se structure autour de quatre engagements

- 1. Fédérer la filière pour disposer de compétences Cyber OT Énergie dans les entreprises et sur le marché ;
- 2. Mutualiser les efforts de cybersécurité en mettant en œuvre des bonnes pratiques et des centres Cyber partagés Énergie pour renforcer la gouvernance;
- 3. Standardiser et unifier les offres prenant en compte la cybersécurité et son maintien en condition de sécurité sur la durée de vie des ouvrages ;

Coordonner les efforts de la filière française en matière de normalisation et certification pour en influencer l'évolution et faciliter l'émergence d'offres adaptées.

À propos des Nouveaux Systèmes énergétiques

Le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques a été créé en 2018 sous l'impulsion de l'État et des majors françaises de l'énergie - EDF, Engie, Schneider Electric et Total Energies. Rejoints depuis par 15 grands groupes et plus de 60 ETI/PME de la filière, les Nouveaux Systèmes Énergétiques contribuent, sur le plan national, à l'identification et à l'industrialisation à grande échelle des solutions de décarbonation appelées à jouer un rôle déterminant dans la transition énergétique : énergies renouvelables, chaleur bas carbone, efficacité énergétique et technologies de décarbonation, réseaux et stockage énergétique. Pour y parvenir, les Nouveaux Systèmes Énergétiques s'investissent – à travers leurs 22 groupes de travail - au niveau national et européen sur l'équilibre des relations commerciales, le développement des compétences, les approvisionnements stratégiques et les financements. Dans le prolongement des travaux des groupes de travail, les Nouveaux Systèmes Énergétiques portent plusieurs projets structurants pour la filière, dont la plateforme Je-decarbone, les Challenges Énergie et un Club ETI/PME.



Presse **SEITOSEI.ACTIFIN**

Olivier COPPERMANN - <u>olivier.coppermann@seitosei-actifin.com</u> - <u>+33 6 07 25 04 48</u> Enora BUDET - <u>enora.budet@seitosei-actifin.com</u> - <u>+ 33 6 72 17 84 60</u>